

Janvier, Février, Mars 2016 Journal d'information de la commune de Levens



EDITO



Chères Levensoises, chers Levensois,

Le budget de l'année 2016 fait de nouveau apparaître la forte baisse des dotations de l'Etat, diminution historique que la municipalité avait anticipée et prise en compte immédiatement.

Cette baisse de recettes s'accompagne par l'augmentation de charges pour la mise en conformité de l'accessibilité et les mises aux normes de nos établissements et installations malmenant nos équilibres financiers.

Cette année, les taux de fiscalité restent inchangés, comme nous nous y étions engagés.

Pour autant, les programmes d'investissement et d'entretien de notre patrimoine bâti et non bâti ne sont pas impactés : le complexe du Rivet a débuté, le projet de réhabilitation du Foyer rural est lancé, la construction de logements se poursuit.

Notre engagement pour la vie associative est maintenu (par la mise à disposition de salles municipales et l'apport d'aide financière).

Je profite de ces quelques lignes pour vous inviter, chers Levensoises et Levensois, à renforcer votre esprit citoyen par le respect des uns et des autres, par le respect des règles de vie collective, des équipements publics dont vous profitez.

Votre contribution est le gage de l'amélioration de la qualité de vie : elle se traduit par l'apport de vos déchets dans les lieux adéquats, la non-incinération de déchets végétaux sauf ceux autorisés sur certaines périodes, votre vigilance quant au bruit et à l'utilisation de machines, la non-divagation de chiens et le nettoiement de leurs déjections dans les rues du village, le stationnement uniquement sur les places autorisées...

Pour le bien être de tous, je vous en remercie.

Votre Maire Antoine VERAN



Le Conseil municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 Mars 2016

- 1 Attribution de l'indemnité de conseil de l'exercice 2015 aux agents du cadastre
- 2 Formation au sein de la collectivité: adoption du plan de formation établi au titre de l'année 2016 *Vote unanime.*
- Modification du tableau des effectifs de la Commune de Levens. Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité et l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Vote unanime.

- 4 Adhésion à l'association des communes de la région PACA Approbation des statuts et désignation d'un membre Vote unanime.
- 5 Aménagement de la forêt communale de Levens Approbation du document d'aménagement établi par l'ONF 2016 2035

Vote unanime.

- 6 Valorisation des certificats d'économies d'énergie signature d'une convention de partenariat avec électricité de France Vote unanime.
- 7 Constitution de servitudes de tréfonds pour le passage des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales au lieu-dit La Madone au profit de l'association ABA APPRENDRE AUTREMENT.

Vote unanime.

8 Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AH 89 située Place de l'Eglise appartenant à Monsieur Denis Rossi et Madame Emmanuelle Soler pour la création d'emplacements de stationnement.

Vote unanime.

- 9 Approbation des modifications des statuts du Sivom Val de Banquière Vote unanime.
- 10 Autorisation de mettre à la disposition de la Métropole Nice Côte d'Azur la parcelle cadastrée à n°561 nécessaire à la création de la nouvelle usine d'eau potable ainsi que plusieurs autres parcelles nécessaires à la construction des réseaux. Vote unanime.
- 11 Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du DOB 2016

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016

1 Approbation du compte administratif de l'exercice 2015

Vote 19 voix pour et 6 abstentions.

2 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2015

Vote 20 voix pour et 6 abstentions.

3 Ap	probation des	s crédits bud	gétaires 2016 à	à allouer aux	associations	suivantes:
------	---------------	---------------	-----------------	---------------	--------------	------------

	<u> </u>	
-	AMSL équitation	6000€
-	AMSL photo	
-	AAR	50€
-	Amicale du personnel communal de Levens	5000€
-	Amicale des Sapeurs forestiers	1200€
-	Amicale des Sapeurs Pompiers de Levens	1200€
-	Amicale des Sapeurs pompiers de Plan du Var	500€
-	Arts Events	1100€
-	Association Tribunal pour enfants de Grasse	300€
-	Avenir sportif Levensois	4000€
-	Banque Alimentaire des A.M	300€
-	BGB organisation	500€

- Cinq majeurs......500€

Le Conseil municipal (suite)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2016

-	Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée: Association sportive	180€
-	Collège L. Bréa de Saint Martin du Var: Foyer OCCE.	
_	Collège J. Franco à Saint Etienne de Tinée: Association sportive	
_	Collège de Tourrette-Levens: Foyer socio éducatif	
	Collège de Tourrette-Levens sport	
	Coopérative oléicole	
	Frantz Liszt	
•	Jazz Art Move	
•	Levens Judo	
-	Les petits Musiciens de Levens	
-	Levens d'un Temps et de demain	
•	NCA initiative	
-	Piano à Levens	
-	Scouts de France	
-	Secours catholique	
-	Société de chasse St Hubert	
-	Team auto racing levensois	
-	Tennis Club	3000€
Vot	e 20 voix pour et 6 abstentions.	
-	AMSL VTT	5200€
-	CLO	.5000€
-	AMSL TRIAL	. 5500€
-	AMSL Ensemble Vocal	
	Comité des Fêtes de Levens.	
Vot	e 19 voix pour et 6 abstentions.	
_	La maison du Portal	.3000€
_	Office de Tourisme de Levens.	
Vot	e 17 voix pour et 6 abstentions.	
701	a z z z z z z z z z z z z z z z z z z z	
-	VERT AZUR	9000€
Vot	e 18 voix pour et 6 contres.	

4 Vote du budget primitif 2016

Vote 20 voix pour et 6 contres.

- 5 Fourniture de petits matériels et de produit d'entretien constitution d'un groupement de commandes Vote unanime.
- 6 Constitution d'un groupement de commandes avec le SIVOM Val de Banquière pour l'enlèvement des véhicules Vote unanime.
- 7 Régime indemnitaire au sein de la collectivité: mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement dans la fonction publique (RIFSEEP) pour les agents relevant de la catégorie A. Vote unanime.
- 8 Classement dans le domaine public communal des parcelles communales E 1407 E 1409 E 1411 E 1414 E 1416 constituant l'emprise du Chemin de la Môle.

Vote unanime.

9 Engagement de la commune-subvention du Conseil Régional pour l'acquisition foncière destinée à la réalisation de logements locatifs sociaux conventionnés avec l'Etat - Qrt Les Traverses - 225 Ave Gal de Gaulle Vote unanime.

Du côté du CCAS

Le CCAS de Levens vous informe d'une nouvelle activité:

« Une halte répit »

Il s'agit d'un lieu d'accueil gratuit d'une ½ journée par mois pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

Cet accueil est assuré par un psychologue, du personnel soignant et des bénévoles.

L'accueil se fait le 2^e lundi de chaque mois de 14h à 17h.

Salle du cercle Saint-Andrien 138 Quai de la Banquière à Saint André de la Roche

Savoir + : SIVOM Val de Banquière 04 97 00 07 30







LOTO DU CCAS

Jeudi 24 Mars 2016

Ils ont été nombreux à participer, dans la bonne humeur, à cette animation. Des lots autour du thème de Pâques ont fait le bonheur des participants. Cette après-midi très conviviale s'est terminée par un goûter offert par le CCAS.







AFMTÉLÉTHON INNOVER POUR GUÉRIR

Mardi 26 janvier 2016, la Salle des Mariages a accueilli une sympathique réunion destinée à remettre les fonds collectés lors du Téléthon à l'AFM.

Cette petite cérémonie s'est déroulée en présence des associations qui ont fait vivre ce Téléthon par des animations comme par exemple le Trophée des Ruelles mitonné par Christian Seguin et son équipe, ou en tenant des stands dans le froid!

3630€ récoltés

Le maire a remercié les bénévoles pour leur engagement sans faille, leur esprit de solidarité jamais démenti. Il a rendu hommage à l'équipe municipale avec à sa tête Ghislaine Bicini qui a assuré le rôle indispensable de coordonnateur.





« Je tiens à dire Merci, à toutes celles et ceux qui ont participé à ce projet pour l'AFM-Téléthon. Je suis heureux de ce que nous avons fait, de cette belle mobilisation pour une noble cause. Si on a réussi à récolter ces 3630 euros, c'est grâce à un élan collectif, alors encore merci et bravo! »

Pour Ghislaine Bicini pas de doute, l'implication de la municipalité avec l'apport d'une communication supplémentaire, des services techniques, est un véritable plus qui permet aux bonnes volontés de s'exprimer, un gage de réussite. Les Levensois, malgré la crise se sont montrés généreux: ce chiffre a été pratiquement doublé par rapport à celui de l'an dernier.

Avant l'apéritif offert par la municipalité, Monsieur Le Maire a donné rendez-vous pour l'édition 2016

Le Comité des Fêtes en Assemblée Générale

Le Comité des Fêtes de Levens a tenu son assemblée générale annuelle, vendredi 29 janvier 2016.

Le président Eric Bicini a tout d'abord dressé le bilan moral, une rétrospective des manifestations de l'année écoulée ainsi que celles à venir en précisant que cet été,

« il n'y aura pas de soirée Mousse celle-ci est remplacée par les aqua-jeux à la piscine municipale avec, nous l'espérons, la participation des jeunes du village et pour la St Antonin, l'accueil de l'orchestre Europa ».

Pour terminer, il a remercié les bénévoles pour leur implication à chaque évènement, puis la trésorière Patricia Tacconi a présenté le bilan financier positif.

Ce dynamique Comité, fort d'une quarantaine de membres, a offert une année 2015 riche et variée.

Formons des vœux pour que 2016 soit encore plus belle pour le plus grand plaisir des Levensoises et Levensois. Le verre de l'amitié a été partagé à la fin de la soirée.









Dans le cadre de la Maison du Portal sur le thème « Le Carnaval », les enfants du Centre de Loisirs dirigé par Eva Blondel et Adrien Varani ont confectionné des ganses jour de mardi gras sous la houlette de Jeannine Planel et Thierry Mieze, aidés par les membres du CCAS, Ghislaine Ernst, Paulette, Danièle, Monika....

Un deuxième groupe a visité l'exposition à La maison du Portal avec un atelier maquillage.

En fin de matinée, les enfants ont distribué les ganses sur la Place du Village avec un petit

pas<mark>sage dans la Mairie.</mark>







L'après-midi, les enfants se sont rendus à la maison de retraite « Les Lauriers Roses » pour une distribution de leurs petites gourmandises. Une journée placée sous le signe de l'amitié intergénérationnelle.



Un nouveau Magazine !! « Vie Villages ».

Le mensuel gratuit du moyen et du haut pays niçois.

Bon nombre d'entre vous ont déploré la disparition de Villes et villages. Un nouveau mensuel vient de paraitre « Vie Villages ». Composée d'anciens journalistes professionnels, la rédaction de ce magasine se propose de promouvoir les actions communales, activités culturelles et sportives et toute autre communication pour montrer le dynamisme et le rôle économique des 28 communes du canton de Tourrette-Levens.

Bénéficiant du soutien du Conseil départemental, de la Métropole Nice Côte d'Azur ainsi que des annonceurs privés, « Vie Villages » vous proposera chaque mois un dossier d'intérêt général et couvrira l'actualité des communes.

Publié à 12 000 exemplaires, le journal sera également diffusé aux abonnés de Nice-Matin des 9 communes de l'ancien Canton de Levens ainsi qu'a plus de 2000 abonnés des communes de Saint-André, Nice, Saint-Laurent du Var et Cagnes sur Mer.

Pour bénéficier de cet outil de communication important, l'Office de Tourisme de Levens a d'ores et déjà réservé les pages mensuelles nécessaires à la communication des événements levensois.

Afin d'optimiser les publications et annonces que l'Office se chargera de transmettre à la rédaction de « Vie Villages », nous vous invitons à nous communiquer vos programmations et de nous adresser en quelques lignes l'objet de la festivité mais aussi, le cas échéant, le support visuel. La prise en charge financière de l'achat des pages est prise par l'Office de Tourisme de Levens.

Le magazine ouvre ses pages aux annonceurs privés (Fabien Brasselet, en charge des annonceurs).
07 86 41 15 45 fabien.brasselet@wanadoo.fr

Office de Tourisme de Levens 3, place de la République – 06670 LEVENS Tél. 04 93 79 71 00 ot.levens@wanadoo.fr

Le bureau d'accueil de l'Office de Tourisme est ouvert: du Mardi au Samedi: de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 (du 1er décembre au 1er mai)



Thierry Mieze
Adjoint au Maire
Délégué au Tourisme
Président de l'Office de Tourisme de Levens



2015 a été une année mouvementée, 2016 sera une année en mouvement.

Réunis en assemblée générale, les membres de l'Office de Tourisme de Levens ont validé les rapports moraux et financiers de l'association.

L'année écoulée a été une année mouvementée, suite au départ de l'ancienne équipe.

Bien que s'inscrivant dans la continuité, l'année 2016 sera une année en mouvement, suite au départ de Manuel Maïcon au mois de mai. L'accueil sera désormais assuré par 2 personnes dont Alexandre Ametis.

Le conseil d'administration s'est fixé plusieurs objectifs :

- Optimiser plusieurs supports de communication touristique.
- Revisiter la signalétique, qu'elle soit ludique ou commerciale.
- Assurer le suivi de la publication de Vie villages.
- L'accueil et la promotion touristique de la commune.



2015 : quelques dates, quelques chiffres et quelques actions.

Bernard Orjas a présidé l'Office jusqu'au 21 mai 2015.

Le nouveau Conseil d'Administration est composé de 11 membres:

Ghislaine Bicini, Jean-François Ciranna, Jean-Gilbert Marro, Claude Menevaut, Thierry Mièze, Patrice Miraglia, Caty Pisano, Antoine Veran, Thierry Otto-Loyas, Gilles Povigna et Christophe Loi et ont été élus le 29 juillet dernier.

Président d'Honneur : Antoine Veran, Maire de Levens.

Président: Thierry Mièze Secrétaire: Ghislaine Bicini Trésorier: Jean-François Ciranna

Plus de 5.500 personnes accueillies dont plus de 3.500 durant la période estivale.

Français: 2200 - Etrangers: 800 - Administrés levensois: 2500

Plus de 5600 courriels reçus et 2500 envoyés

Plus de 5000 appels téléphoniques

Les partenariats avec les associations : réservations : repas, soirées, concerts...

(Piano à Levens : 6 à 8 concerts par an, Festival Liszt, Fête du cheval, soupe au pistou, Amsl vtt, Vert Azur, CLO, Mud Day, triathlon de Levens... exposition François Maurel.

La conception et financement des pages levensoises du mensuel « Villes Villages », jusqu'en juin (date à laquelle le magazine s'est interrompu). Le programme des manifestations de la saison estivale 2015.

De nombreux dossiers:

- village perché
- site d'escalade
- circuits de randonnées
- circuits vtt
- circuits de vélo de route travail avec le Conseil départemental circuits cyclotourisme

Les vides greniers : 500 exposants, 5000 visiteurs L'accueil des Soirées estivales : 2500 spectateurs

Le rapatriement du site internet sur un site commun Mairie et Office de Tourisme. www.levens.fr







ACTEURS aux premiers secours



Dans le cadre du match de football OGC Nice contre Bastia, nos petits footballeurs accompagnés des entraîneurs ont pu profiter de celui-ci grâce aux

places offertes par la Métropole Nice Côte d'Azur.







Après les attentats de novembre 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies.

Pour répondre à cette demande, le Ministère de l'Intérieur avec l'ensemble des acteurs du secours et en partenariat avec l'Education nationale, a organisé des séances d'initiation sur l'ensemble du territoire français pendant le mois de février.

Ces gestes peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles comme les événements tragiques du 13 novembre 2015.

Samedi 27 février 2016, Le Lieutenant Olivier Rosa, Chef du Centre de Secours et le Sergent-Chef Alexandre Ametis, tous deux moniteurs de secourisme ont enseigné les gestes de premiers secours.

Dans le programme de cette session qui a duré 2 heures, ils ont alterné la théorie et la pratique avec des mises en situations qui reflétaient la réalité: la mise en position d'attente pour les victimes qui le nécessitent, la lutte contre les hémorragies au moyen de garrots de fortune ou par une compression réalisée sur la plaie et l'arrêt cardiaque.

Cette initiation est à distinguer de la formation en prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) destinée au grand public. De nombreux participants ont d'ailleurs été très intéressés à suivre ultérieurement cette formation.

A la fin, tous ont reçu une attestation de sensibilisation.

La chenille processionnaire

Elle fait peur, elle est laide... Carrément répugnante. En tout cas, urticante pour l'homme et dangereuse pour les animaux. La chenille processionnaire nous menace de ses poils urticants notamment en ce moment. La vigilance s'impose, voire une action coercitive. Elles aiment les pins*, dont elles se nourrissent des aiguilles, provoquant au passage un affaiblissement de l'arbre. Sa présence est facilement repérable par les cocons de soie blanche qu'elle tisse sur les branches. Mais ces insectes (la chenille se transformera en papillon) de l'ordre des lépidoptères font surtout courir de grands risques à l'homme et aux animaux.

600 000 poils urticants comme des harpons projetés en l'air à la moindre agression.



Des risques pour les hommes et les animaux ?

Ce qui rend particulièrement redoutable la processionnaire du pin («Thaumetopoea pityocampa»), ce sont ses 600 000 poils urticants microscopiques en forme de harpon qui sont projetés en l'air à la moindre agression, provoquant des réactions cutanées importantes (lésions oculaires et respiratoires) chez l'homme. Chez l'animal, le chien en particulier que la curiosité naturelle peut conduire trop près des chenilles, le risque de nécrose de la langue (qu'il peut avoir utilisé pour lécher les démangeaisons sur son corps) est potentiellement mortel*...

Quelques conseils utiles...

constatant l'intrusion des chenilles affectionnent les surfaces emmagasinant la chaleur (goudrons, façades, dalles), la tentation est grande de les chasser. Sachez que toute intervention humaine activera le système de défense de la colonie (lâcher de harpons urticants). Il est donc préférable de les laisser s'enterrer éventuellement venir les déterrer un mois plus tard (en ayant pris soin de marquer le lieu de leur mise en terre) pour les brûler. Un conseil : arrosez le sol avant d'intervenir pour limiter l'effet volatile des poils et protégez-vous (ciré, casquette, lunettes). N'intervenez jamais face au vent. Dans tous les cas incinérer les chenilles capturées. Leurs poils restent urticants longtemps après la mort de l'insecte.

*Pin d'Alep, maritime, noir d'Autriche, blanc, parasol, sylvestre...

*En cas d'infection chez l'animal, rincer la langue et la cavité buccale à l'eau. Surtout ne pas frotter, ce qui briserait les poils urticants de la chenille et libérerait ainsi plus de toxines, aggravant l'état de l'animal. En tout état de cause, la contamination d'un animal représente une urgence vétérinaire.

On l'a compris : le danger menace à côtoyer ces bestioles que seules les mésanges ont la réputation d'avaler sans aucun risque et en grande quantité. Multiplier les nichoirs sur les arbres infectés est donc une bonne chose. Pour l'heure, toute la moitié sud de la France est parasitée. Notre département est d'un rouge foncé sur la carte de vigilance. Le printemps les verra quitter leurs arbres pour aller s'enterrer dans le sol, formant à cette occasion les fameuses processions dans lesquelles des dizaines de chenilles se suivent en file indienne, capables de couvrir des distances

étonnantes.

Traitement

Novembre 5

Nidification
Procession

Mars

Septembre

Vol,
reproduction,
ponte

Avril

Juillet

Juin

Les premiers soins en cas de contact avec les chenilles processionnaires dépendent du type de contact et de la gravité des symptômes. Les personnes qui, en plus des signes locaux, présentent des symptômes généraux tels que malaise, vertiges, vomissements, doivent être dirigées vers un hôpital.

En cas de contact avec la peau

Ôter tous les vêtements et les manipuler avec des gants. Les vêtements seront lavés à température la plus élevée possible et séchés au séchoir.

Laver la peau abondamment à l'eau et au savon.

On peut éventuellement se servir de papier collant pour décrocher les poils urticants de la peau, un peu à la manière d'une épilation.

Brosser soigneusement les cheveux si nécessaire.

Les antihistaminiques peuvent soulager les démangeaisons. Consultez un médecin en cas de forte éruption cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Les yeux doivent être rincés, de préférence chez un ophtalmologue après application d'une solution anesthésique locale.

Après le rinçage, un examen minutieux des yeux exclura la présence de poils urticants résiduels.

Les poils profondément ancrés dans les tissus oculaires doivent être ôtés chirurgicalement.

En cas de contact avec les voies respiratoires

L'évaluation des symptômes respiratoires se fait par un médecin. Celui-ci donne un traitement adapté aux symptômes. Le traitement comporte des antihistaminiques et/ou des corticoïdes et des aérosols ou des nébulisations.

En cas d'ingestion

Diluer la quantité de poils ingérés en buvant un grand verre d'eau. On peut tenter d'enlever les poils de la muqueuse de la bouche en raclant prudemment à l'aide d'une spatule ou d'une compresse ou en les "épilants" à l'aide de papier collant.

Une endoscopie sous anesthésie générale est souvent nécessaire pour extraire les poils urticants profondément ancrés dans les muqueuses de la bouche, de la gorge ou de l'oesophage.



Piqûre de moustique tigre Virus Zika et Chikungunya

Le virus du chikungunya et le virus Zika sont transmis par un moustique appartenant à la famille des Aedes encore appelé encore "moustique tigre". Le virus du chikungunya ayant fait de nombreux morts à la Réunion fait depuis quelques temps une apparition dans le Sud de la France. Le point sur ce virus et les symptômes qu'il peut provoquer



Moustique tigre

La taille du moustique tigre est généralement comprise entre 0,5 et 1,5 centimètres, ce qui permet de le reconnaître assez facilement. L'incubation du virus se prolonge environ 4 jours mais peut évoluer de 1 à 10 jours. Par ailleurs, il faut savoir que le virus ne se transmet pas entre les humains.

Contagion

Le malade reste contagieux après une piqûre de moustique, quelques heures avant l'apparition des manifestations et pendant la phase aiguë. Un homme peut transmettre le virus les 5 jours environ suivant le début des manifestations. Le moustique peut transmettre le virus s'il a auparavant piqué un porteur de la maladie.

Symptômes

Pompes de relevage.

Regards et bomes d'arrosage.

Un délai de 2 à 5 jours environ s'écoule entre la piqûre et l'apparition des premiers symptômes. Les symptômes d'une piqure de moustique tigre sont notamment une fièvre élevée d'apparition brutale, une forte fatigue, des malaises, des maux de tête ainsi que des douleurs musculaires pouvant atteindre les mains, les pieds, le dos, les genoux et le rachis, des douleurs articulaires dans les mêmes parties du corps que les douleurs musculaires et enfin une éruption cutanée qui démange, touche le thorax et les membres et apparaît quelques jours après la fièvre.

Complications

Les complications, rares, sont principalement des manifestations neurologiques (encéphalite, troubles neurologiques des membres), hépatiques ou rénales.

Maladie le plus souvent bénigne

Le chikungunya est une maladie le plus souvent bénigne qui entraîne souvent une grande fatigue ainsi que des douleurs qui peuvent persister plusieurs semaines. Il faut consulter son médecin en cas d'apparition de fièvre et de douleurs articulaires survenant après une piqûre de moustique.

Prévention

Supprimer les eaux stagnantes qui contiennent des larves de moustiques, à l'intérieur, dans un jardin et près de son domicile. Il est recommandé de mettre des vêtements amples et épais couvrant bras et jambes. Appliquer un produit répulsif au niveau des zones de peau découverte. L'utilisation de moustiquaires peut être recommandée. Les appareils électriques comme les diffuseurs, ou les émetteurs d'ultra-sons ont une faible efficacité. La citronnelle ne protège que pendant une heure environ contre les piqûres et est déconseillée chez les enfants âgés de moins de 2 ans. Prendre au préalable l'avis de son médecin ou, à défaut, de son pharmacien car certains produits n'ont pas d'efficacité et d'autres sont déconseillés aux femmes enceintes et aux enfants.

www.albopictusLR.org



Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).



RENOVONS ENSEMBLE VOTRE LOGEMENT



Vous êtes propriétaire d'un logement que vous occupez ou louez, et sur lequel vous envisagez de réaliser des travaux ?

N'hésitez plus, grâce au Programme d'Intérêt Général d'amélioration des logements, mis en place par la Métropole Nice Côte d'Azur sur la commune de Levens, vous pouvez bénéficier d'aides financières très intéressantes ainsi que d'une assistance technique et administrative entièrement gratuite. Le programme est lancé jusqu'en 2017, c'est le moment d'en profiter!

Les travaux subventionnés

Travaux de mise aux normes, d'économie d'énergie ou d'adaptation au handicap



Vous aussi faites appel aux aides du PIG

Propriétaires occupants de votre résidence principale, suivant vos ressources
Propriétaires bailleurs en fonction des loyers pratiqués après travaux.





Sur la définition de vos **travaux** Sur le **financement** du projet Pour la **gestion du bien réhabilité**







Témoignage : adaptation d'un logement au handicap / vieillissement de son propriétaire

Aménager leur salle de bains devenue inadaptée, M. et Mme Planques, retraités de la commune de Levens, en rêvaient... C'est grâce au PIG qu'ils ont enfin pu réaliser les travaux nécessaires.

Ils ont été accompagnés tout au long de leur dossier par une équipe compétente et ont notamment reçu les conseils gratuits d'un ergothérapeute pour ces travaux. Grâce à l'équipe d'animation, ils ont pu solliciter les aides financières du PIG et de leur Caisse de Retraite, permettant un financement de 100% de leur coût de travaux TTC!



Témoignage : accompagnement à la réalisation de travaux d'économies d'énergie sur Levens

Une maison insuffisamment isolée et n'apportant pas tout le confort attendu, des factures énergie trop importantes... la propriétaire de cette maison a franchi le pas !

Comment a-t-elle été aidée ?

Grâce au PIG, Mme Valetti a enfin pu réaliser les travaux permettant effectivement de répondre à ses attentes (isolation des combles, remplacement des menuiseries, de la porte d'entrée et du mode de chauffage) en bénéficiant d'aides financières à hauteur de 80% du coût des travaux engagés*.

Et aujourd'hui?

Avec un gain énergétique de 45%, ces propriétaires se sentent mieux chez eux. Leur patrimoine est revalorisé et ils vont enfin pouvoir compter sur une réduction de leurs charges de logement.



L'équipe d'animation de Citémétrie / Api Provence est à votre disposition

Renseignez vous

- en appelant le 0 805 69 39 09 (Appel gratuit depuis un poste fixe)
 - par mail pigmetropole.nca@citemetrie.fr
 - > en vous rendant à l'accueil de votre mairie

*L'octroi des subventions est subordonné à l'examen du dossier et dépend des crédits disponibles

Vendredi 8 avril, Sophie MONCLAR a reçu son poisson en chocolat, des mains de Lucien IGORRA de la Chocolaterie Marcellin en présence des membres de l'Association Leventi qui organisait l'opération "A la recherche des Poissons d'Avril".







Quand débroussailler?

Le débroussaillement doit être effectué de préférence avant le 1er juin et au plus tard avant le 1er juillet, dernier délai réglementaire.

Les sanctions:

Si vous ne respectez pas l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 portant obligation de débroussaillement autour de l'habitation, vous vous exposez notamment à une amende de 30^m /m² (art. L. 135-2 et L. 163-5 du code forestier) et à des poursuites judiciaires.

En cas d'incendie:

- Appelez le 18 depuis un poste fixe, ou le 112 depuis un portable et restez calme.
- Donnez votre nom et votre adresse précise, le quartier ou le lieu-dit du départ du feu.
- Indiquez le meilleur itinéraire pour y parvenir au plus vite.
- Précisez :
- la couleur de la fumée,
- le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre,
- votre numéro de téléphone pour que les sapeurs-pompiers puissent vous rappeler s'ils ont besoin d'un complément d'information.

Ne raccrochez pas avant d'avoir fourni tous ces renseignements et restez sur place jusqu'à l'arrivée des secours.

Adresses utiles:

- S.D.I.S. Service Départemental d'Incendie et de Secours 140, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - B.P. 99 06271 Villeneuve-Loubet CEDEX - Tél. 04 93 22 76 00
- O.N.F. Office National des Forêts 62, route de Grenoble - B.P. 3286 06205 Nice CEDEX 3 - Tél. 04 93 18 51 51
- D.D.T.M.Direction Départementale des Territoires et de la Mer 06201 Nice CEDEX 3 - Tél. 04 93 72 72 72

Débroussailler, c'est une nécessité.

- Débroussailler, c'est d'abord se protéger, protéger sa maison, son terrain et ses biens.
- Débroussailler, c'est limiter la propagation du feu, diminuer son intensité.
- Débroussailler, c'est aussi protéger la forêt et faciliter le travail des sapeurs-pompiers.

Débroussailler, c'est une obligation.

Le code forestier impose le débroussaillement de la totalité des terrains situés en zone urbaine ou dans les lotissements, qu'ils soient bâtis ou pas. Dans le département des Alpes-Maritimes, l'arrêté préfectoral 10 juin 2014 oblige chaque propriétaire à débroussailler à 50 mètres de son habitation et à 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès, y compris sur les propriétés voisines si nécessaire. En cas de refus de votre voisin, vous devez saisir le Maire qui pourra procéder à l'exécution d'office prévue par la loi. Le Maire peut même porter jusqu'à 100 mètres l'obligation de débroussaillement.

Si vous êtes concerné par cette obligation (art. L. 134-6) et que vous ne l'appliquez pas, la commune, après vous avoir mis en demeure, procédera au débroussaillement d'office. La prestation ainsi effectuée vous sera directement facturée.



Sur la proposition d'Eric CIOTTI, la commission permanente du Conseil départemental réunie en février a décidé d'accorder à la Commune de Levens les subventions suivantes d'un montant total de 117 000 €, dans le cadre du programme départemental des aides aux collectivités:

57 000€ pour l'acquisition d'une propriété en vue de la création de logement social soit 30% de la dépense subventionnable

60 000€ pour la réhabilitation de 3 logements en vue de leur classement en logement social

Du côté du logement

C'est chose faite, l'inauguration d'une maison de village pour la création de 5 logements locatifs sociaux d'une superficie totale de 346m² sur quatre niveaux comprenant la rénovation de trois locaux commerciaux dont la Boucherie soulignée par un accès aux

personnes à mobilité réduite.

En présence de Christian ESTROSI, Maire de Nice, Président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Eric CIOTTI, Député, Président du Département des Alpes-Maritimes, Dominique ESTROSI-SASSONE, Sénateur des Alpes-Maritimes, Maire Adjoint de Nice, Conseillère Métropolitaine, Présidente de la commission Logement, Rénovation Urbaine et Cohésion Sociale, Antoine VERAN, Maire de Levens, Conseiller métropolitain chargé du développement rural et de la couverture numérique du territoire, et nombreux Elus levensois.

Coût total de l'opération: 1 177 007€ TTC

-1	Subvention NCA (crédits délégués de l'Etat)	123 990 €
-	Subvention Métropole Nice Côte d'Azur	68 568 €
-	Conseil régional	220 000 €
-	Conseil départemental	100 000 €
-	Prêt CDC	373 649 €
-	Fonds propres	142 800 €
	Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ru	





Aménagements et travaux

Avant



Après



SIVOM VAL DE BANQUIÈRE





La Petite Enfance

Service info Petite Enfance, crèches, assistant-e-s maternel-le-s

INFO PETITE ENFANCE

UN NUMÉRO UNIQUE

04 92 00 50 53

Le Relais Assistants Maternels vous répond du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Pour qui?

Pour tous les parents souhaitant des informations sur les modes d'accueil proposés sur le territoire du SIVoM.



Les professionnels de la Petite Enfance vous informent de manière exhaustive sur les modes d'accueil qui coexistent sur le territoire, toujours dans un souci de neutralité. Grâce au numéro d'appel unique, toutes les informations sont centralisées : vos démarches en sont simplifiées et toutes les familles bénéficient des mêmes renseignements.

Qui répond?

Les animatrices du Relais Assistants Maternels : possédant des compétences variées et complémentaires dans le domaine de la Petite Enfance, elles vous conseilleront et répondront à vos questions.





Relais Assistants Maternels 2 rue du Ghet 06730 Saint-André de la Roche ram@svdb.fr

Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.sivomvaldebanquiere.fr

Du côté des écoles

« LEVENS EN COLÈRE, NON A LA SUPPRESSION »

Les parents, les enfants et les Elus ont manifesté Lundi 1er février 2016 contre les prévisions annoncées de la carte scolaire: fermeture d'une classe à la maternelle « Les Oliviers » et blocage d'une autre à l'école élémentaire « Saint Roch » avant de se rendre à l'Inspection Académique.

En signe de protestation et de solidarité Antoine Veran, Maire de Levens avait décidé que ce jour là, ni Service Minimun d'Accueil (SMA), ni garderie et ni restauration scolaire ne fonctionneraient.

Au fil de la réunion à l'Inspection, marquée par plus de cinq heures de débat, une bataille gagnée mais pas la guerre !. Le blocage d'une classe à l'élémentaire est annulé mais la fermeture d'une classe à la maternelle est bien réelle. L'Association Indépendante des Parents d'élèves de Levens (AIPEL), Eric Ciotti, Président du Conseil départemental et les Elus n'ont pas dit leur dernier mot. « nous lâcherons rien ! ». Tout dépendra des effectifs à la clôture des inscriptions. Affaire à suivre.







Enseignants, parents, écoliers et Elus ont manifesté

Comment fait-on de l'huile d'olive ?

La culture oléicole n'a désormais plus de secrets pour les enfants de la classe de maternelle de Ghislaine Bicini. Ils ont appris le gaulage avec Hervé, Franck et Pascal.

Ensuite avec leur maitresse, accompagnés par Patricia (ATSEM), Estelle, Roxane et Simone, ils ont été accueillis par Richard Robini, le moulinier. Ils ont pu voir comment l'huile est extraite de l'olive.

La sortie ne pouvait pas s'achever sans une petite dégustation sur place en l'occurrence « la brissaouda » spécialité niçoise, tranche de pain grillé, frottée d'ail et arrosée d'huile d'olive.







Du côté des écoles

Les risques d'internet pour les parents





L'AIPEL a organisé une formation animée par Mr Trujillo d'Orange solidarité sur les bénéfices et les dangers d'internet aupres des élèves de CE2 et CM1.

Les CM2 ont bénéficié, eux, d'une formation réalisée par les gendarmes.

Pour poursuivre cette action, l'AIPEL a organisé une présentation le vendredi 4 mars à 19h30 à la salle FUON PENCH auprès des adultes. Parents, grands parents, ont été tous conviés à cette présentation où il s'agissait d'aborder d'abord la mise en place du contrôle parental mais aussi les aides scolaires que l'on peut trouver sur internet.





Inspiration des enfants de la moyenne section qui, après la visite de l'exposition de Michèle GROSSE à la Maison du Portal, ont crée des œuvres "A la manière de Michou " et ont invité l'artiste à découvrir leurs productions. Celle-ci très émue et enchantée est repartie avec le livre plié et le souvenir d'un joli moment partagé.

Visite de la boulangerie « Chez Alexis »







Les classes de Ghislaine Bicini et de Pascale Murris sont allés visiter le Musée National du Sport: atelier à la découverte des différents ballons ainsi qu'une visite guidée étaient au programme.





Les Manifestations

Les enfants étaient présents en nombre pour l'évènement. C'est un franc succès pour le Comité des Fêtes et La Maison du Portal. Pour débuter le samedi après midi un spectacle « Carneval es arribat » sur le thème du Carnaval de Nice, l'histoire et les différents éléments du carnaval (chars, grosses têtes, masques, confettis...) sont présentés et expliqués par un personnage haut en couleurs en comptant sur l'aide de son ami le pantin pailhassou mais aussi sur l'aide efficace des enfants!

Spectacle terminé, les enfants ont eu droit au goûter. Bien rassasiés... c'est qu'il fallait en faire des efforts pour envoyer au diable le pailhassou, la poupée de chiffon, symbole carnavalesque, confectionnée par la Grande Section de Ghislaine Bicini.

Dans le pantin, on met tout ce qu'on a accumulé comme soucis l'année passée puis on le jette le plus loin possible afin d'oublier les moments difficiles et de bien commencer la nouvelle année.

Le dimanche, tous les déguisements, fées, princesses, supers héros, pirates, cow-boys, étaient réussis. Ce joyeux cortège s'est formé sur les chars mis à la disposition par la Famille Povigna. C'est en savourant un goûter que s'est terminée l'édition 2016.







Rendez-vous avec « la nissartitude ».

Après les réussites des dernières années, le 5^e Festin Dou Boutaù qui mêle musiques, danses, chants et jeux se déroulera le samedi 11 juin 2016.

Cet évènement est organisé par le Comité des Fêtes de Levens, composé du Président Eric Bicini, du Vice-président Alexandre Ametis, de l'Adjointe au Maire déléguée aux Traditions Ghislaine Bicini, des responsables techniques et logistiques Pascal Tacconi, Fred Mazzerbo et Johan Laurens, sans oublier tous les bénévoles sur le qui-vive pour la confection des traditionnels Pan Bagnats, pâtes au pistou..... Les festivités débuteront à 14h30 sur la Place du Village et dans le jardin public en entrée libre: le public pourra découvrir la richesse de la culture niçoise, chants, danses, Mourra, pilou, diverses animations avec le groupe folklorique **Nice la Belle**.

A partir de 16h30, Gavouat Mourra Tour 2016, 18h Allocutions des Autorités et Vin d'honneur offert par le Comité des Fêtes, 18h30 Li Parmeli, 20h Lu Rauba Capeù, 22h Finale de l'étape Levens du Gavouat Mourra Tour, 22h30 Lou Tapage. Durant cette journée, des stands comme Macarel (ventes de textiles, CD....), Nissart Per Tougiou, La Bergerie de Porte Rouge... seront présents pour compléter cette belle journée. Le tout orchestré par les animateurs Patrick Mari et Patrice Arnaudo, une ambiance garantie!!.

Les concerts et baletis se dérouleront sous chapiteau.

Rendez-vous donc le samedi 11 juin à Levens qui sera pour une journée la capitale de la Nissartitude.







- -Accueil personnalisé par l'organisation
- Table réservée
- Buffet dinatoire avec les artistes avec accès aux loges

informations et réservations 06 76 14 79 60





Harpe et flûte.

L'Association « Piano à Levens » a invité Johanna Solbés à la harpe et Marie-Gabrielle Lepage à la flûte pour un récital inédit : des pièces de G.Faure, de P.Tchaïkosky, G. Gerschwin, A .Piazzola et M. Ravel en l'Eglise Saint-Antonin, Dimanche 24 janvier 2016.

Cette prestation de qualité a offert une alternance musicale pour le plus grand plaisir de l'auditoire. Les musiciens ont véritablement séduit le public durant ce concert rempli de sensibilité.



Vernissage en avant-première du Carnaval de Nice !



Ambiance de fête lors du vernissage de l'exposition « In Visu ou le parcours intime d'un carnaval » du photographe Philippe Frache d'Arco à la Maison du Portal.

Rien de manquait : de nombreux convives, les chapeaux de carnaval, les confettis, les musiciens, les bugnes et le Paca Cola... pour cette première exposition de la saison 2016.

En présence de Jean-Pierre Augier, Président de la Maison du Portal, Mme Michèle Castells, 1ère Adjointe représentant le Maire Antoine Véran, Thierry Mieze, Adjoint délégué à la Culture et au Tourisme, Anne-Marie Dumont, Conseillère départementale et le Docteur Alain Frère, Maire de Tourrette-Levens, Conseiller culturel du Président du Conseil départemental Eric Ciotti.



Levens



Thierry Mieze Adjoint au Maire Délégué au Tourisme

Culture

« J'aime le son du Cor, le soir, au fond des bois, Soit qu'il chante les pleurs de la biche aux abois, Ou l'adieu du chasseur que l'écho faible accueille, Et que le vent du nord porte de feuille en feuille. »



Trio Vigny.

Piano, violon et Cor.

Ensemble dont le titre est inspiré du célèbre poème d'Alfred de VIGNY (1797-1863)

Pour ponctuer la saison hivernale, «Piano à Levens» nous a proposé ce récital du trio Vigny composé des talentueux Mitchell Huang. l'Orchestre musiciens violon de Philharmonique de Monte-Carlo, Julien Martineau, piano, lauréat de plusieurs concours internationaux, accompagnateur au CNRR de Nice en charge des étudiants en licence et David Pauvert, cor, soliste à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

Au programme quelques pièces rarement interprétées :

- W.A. Mozart, trio pour violon, cor et piano KV 407 en MIb Majeur
- J.Brahms, Trio pour cor, violon et piano en MLb Majeur opus 40.

A noter la présence de madame Anne-Marie Dumont, Adjointe au Maire d'Antibes et Conseillère départementale, Présidente de la commission culture représentant Eric Ciotti Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Inauguration de « L'atelier de l'artiste ».

Parmi les temps forts culturels de ce mois de mars qui ponctue un hiver clément, nous retiendrons l'inauguration de « L'atelier de l'artiste ». L'ouverture d'une galerie d'art est toujours un moment important pour la vie d'une commune.

Yves Maurandi, fresquiste de renom souhaite accueillir dans cet écrin les créateurs, sculpteurs, photographes ou encore artistes plasticiens. En plein cœur du village, cet espace privé a entièrement été rénové avec délicatesse. De nombreux artistes levensois et amateurs d'art ont assisté à cet événement en présence du Docteur Alain Frère, Maire de Tourrette-Levens, conseiller culturel d'Eric Ciotti, Président du Conseil départemental et d'Antoine Veran, accompagné de nombreux Adjoints et Conseillers municipaux.

Après avoir remercié les invités, le maitre des lieux a initié la visite de la galerie et

proposé de partager le traditionnel verre de l'amitié.





Groupe « Vivre Levens »

L'opposition a voté contre le budget 2016, s'est abstenue pour l'approbation du compte administratif 2015 (ils en sont coutumiers).

Cette année, tous les membres de l'opposition se sont abstenus sur l'octroi des subventions à l'ensemble des associations (et ont voté contre celle présentée par Vert Azur).

Comment interpréter ce vote dénué de sens ?

La vie associative n'est-elle pas importante pour notre village, elle favorise pourtant la pratique du sport, notamment au profit de nos jeunes, donne la possibilité à tous, de participer à des activités de loisirs, à des concerts, etc..., de maintenir nos traditions, de promouvoir Levens par l'organisation de diverses manifestations de qualité.

Groupe « Levens pour tous »

Première pression à froid.

Nice Matin 9 avril, le maire de Levens fait monter la pression et annonce le prochain déménagement des installations de la coopérative oléicole vers le site de la Gumba (curieux choix, la Cumba est qualifiée au Plan de Prévention des Risques Inondation comme présentant un "aléa fort d'inondation" et la zone est busée sur 500ms alors que le PPRI interdit les busages de plus de 10ms...:). Un déménagement justifié, précise-t-il, par la vétusté des matériels et des locaux et leur localisation en zone urbanisée.

Doublement faux ! Le moulin, installé au rez-de-chaussée du bâtiment est équipé d'un matériel performant, rénové aux normes européennes. Le premier étage, où se multiplient les signes d'abandon dénoncés par le maire, appartient... à la commune !

Autre argument : la situation du moulin en zone urbanisée. Faux encore ! Le terrain est vierge de toute construction. Mais il est situé au cœur d'un projet d'urbanisation du maire qui porte sur quelques 150 logements ! Là est le véritable enjeu.

Le déménagement du moulin n'est vital que pour ce projet. Le maire propose donc son transfert dans un local, propriété de la commune, charge aux coopérateurs de l'équiper avec un nouveau matériel. En résumé : donnez-moi bâtiment et terrain, assumez les frais, je me charge du reste! A savoir, céder ce terrain aux aménageurs pour y réaliser une opération de plusieurs dizaines de millions d'euros. Beau marché de dupes. : L' « échange » proposé par la commune aux coopérateurs constitue donc la clef d'un montage financier, le bonus confortable qui rend l'opération juteuse pour les aménageurs.

L'affaire est jouée ? Loin de là, car le moulin n'est pas un moulin communal. Créé en 1905, constitué en coopérative, il appartient à ses 200 adhérents. Eux seuls décideront.

Reste qu'au-delà du marché de dupes proposé par le maire c'est le devenir de toute la commune qui se joue. Cent cinquante logements c'est un accroissement brutal de près de 10 % de la population levensoise! Question : Qu'est-ce qui pousse le maire à vouloir berner ses administrés et à engager sa commune dans une dérive aussi aventureuse?



Les grandes lignes

11 Juin 5e Festin Dou Boutaù Festival de musique Trad

13 Juillet Fête de Saint Antoine

21 Juin Fête de la Musique

24 Juin Fête de la Saint-Jean

13 Juillet Fête du 14 Juillet

23 Juillet Aqua-Jeux

26 Juillet Fête de la Sainte Anne

30 Juillet Fête du Cheval & 31 Juillet

11 Août Fête de la Sainte Claire

15 Août Fête de l'Assomption

26 Août

au 3 Septembre Fête Patronale de Saint-Antonin

17 Septembre Ronde Historique de Levens

Prochainement...

LES SOIREES ESTIVALES
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
&

PEDIS DE LA PLACI

LES VENDREDIS DE LA PLACE Bars et Pub de la Place de la République

Agenda paroissial

Lundi 13 juin: Fête de la Saint Vincent à Saint Antoine de Siga, Messe à 17h30



Barbara Soïa

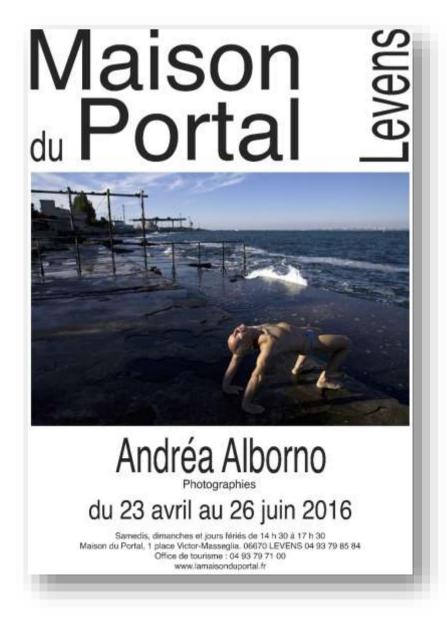
Sculptures

du 23 avril au 26 juin 2016

Samedis, dimanches et jours fériés 14 h 30 à 17 h 30

> Maison du Portal, 1 place Victor-Masseglia. 06670 LEVENS 04 93 79 85 84 Office de tourisme : 04 93 79 71 00 www.lamaisonduportal.fr





Etat civil



Naissances:

Clara LHEUREUX CANLAY le 28 décembre 2015, Mathias VIERA, Julie et Loenn MAURANDI le 29 décembre, Tina VIMAL le 31 décembre, Adriano PANDOLFI le 14 janvier 2016, Lyana DEFOSSEZ MARAFIOTI le 26 janvier, Esteban BARBARROUX le 8 février, Eyvann COISSARD le 25 février.

Tous nos vœux de bonheur aux heureux parents

Mariages:



Décès:

Le 22 décembre 2015 Marie EL HAMROUNI, le 2 janvier 2016 Denise ODA, le 3 janvier Florence MIRAMOND, le 20 janvier Mauricette TRICOTTEUX, le 4 février Marinette CAUSSINES, le 10 février Emilie BLANC, le 11 février Marie Solange VELOMAHITA, le 12 février Christiane BERTRAND, le 15 février Charles BOUNEB, le 11 mars Jacqueline GUIGUE, le 20 mars Jean-Claude REY, le 21 mars Raymond GHISELLINI, le 27 mars Jésus SANCHEZ, le 6 avril Marcel WEILER, le 8 avril Michèle ALASTRA

Nos condoléances émues aux familles



Le site internet de la Commune

fait peau neuve...



La Commune de Levens plus proche de vous:

ww.ievens.i



Commune De Levens facebook Office de Tourisme de Levens



@ Village de Levens

Infos Levens est édité par la Mairie de Levens-Service Communication tél : 04 93 91 61 16 Directeur de la publication : Antoine VERAN.

Rédaction: Antoine VERAN, Michèle CASTELLS, Thierry MIEZE, Ghislaine BICINI, Ghislaine ERNST, Jeanine PLANEL, Alexandre AMETIS, Levens pour tous, Vivre Levens. Photos: Mairie de Levens Service Communication, Club Photo AMSL, Ghislaine BICINI, Thierry MIEZE, Thierry ALFOCEA, Sandra PLANEL, Martine MALAUSSENA, Leventi impression: IMPRIMERIE IPB Office Solutions

N° ISSN :1274-7823. Dépôt légal à la parution